

Jeudi 19 mars 2020

Edition unique

Presse Nationale

> Politique



Communiqué / Lutte contre le Coronavirus : l'Assemblée nationale salue les mesures du gouvernement

Dans un communiqué fait à Abidjan le 18 mars 2020, le président de l'Assemblée nationale, Amadou Soumahoro, a félicité le gouvernement pour les actions menées en vue de lutter contre le Coronavirus COVID-19. Il a également exhorté les députés, le personnel administratif et les usagers à respecter les 13 mesures préventives qui visent à protéger nos vies, ainsi que celles de nos familles et de nos populations.

> Economie



Transport aérien et transport maritime : les vols et arrivées de bateaux des pays de plus de 100 cas interdits

Le ministre des Transports Amadou Koné informe le mercredi 18 mars 2020 que dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, le gouvernement ivoirien a décidé qu'à compter « du vendredi 20 mars 2020 à 23h 59 mn, tous les vols de passagers et toutes les arrivées de passagers par bateaux en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de coronavirus sont suspendus jusqu'à nouvel ordre ». Amadou Koné a ajouté que ces dispositions font suite à une évaluation des mesures prises le lundi 16 mars 2020 par le Conseil National de Sécurité.

> Société



Coronavirus en Côte d'Ivoire : le nombre de cas confirmés passe de 6 à 9

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, a annoncé le mercredi 18 mars 2020, trois nouveaux cas de coronavirus confirmés en Côte d'Ivoire. Ce qui porte à neuf le nombre de personnes dépistées positives à cette maladie très contagieuse qui sévit actuellement dans le monde. Il s'exprimait à l'occasion de la rencontre qu'il a eue avec les passagers venus des pays européens mis en quarantaine depuis le mardi 17 mars, à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) d'Abidjan-Marcory.



Lutte contre le coronavirus : l'Afrique doit se préparer au pire selon l'OMS

Les autorités sanitaires mondiales ont appelé l'Afrique à accentuer la lutte contre le coronavirus. « Le meilleur conseil pour l'Afrique est de se préparer au pire et de se préparer dès aujourd'hui », a lancé le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom. C'était lors d'une conférence de presse virtuelle, le mercredi 18 mars 2020.



Lutte contre le Coronavirus : 4 milliards de FCFA dégagés par le gouvernement

Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, a reçu les guides religieux de toutes les confessions; le mercredi 18 mars 2020 à son cabinet. La rencontre avait pour objectif de leur expliquer l'urgence d'appliquer les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie du coronavirus. Il les a exhortés à encourager les populations à respecter les mesures visant à endiguer la propagation du virus sur le territoire ivoirien. Le ministre a également informé que le gouvernement a déployé 4 milliards de FCFA pour une prise en charge gratuite des victimes.

Coronavirus /nouvelles mesures du comité de suivi : les confinements à domicile



autorisés

Finis le confinement à l'Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports (INJS). Les passagers ivoiriens et résidents permanents en Côte d'Ivoire depuis le 17 mars à l'INJS pour limiter la propagation du coronavirus ont regagné finalement leur domicile le 18 mars 2020. Le ministre de la Santé a indiqué qu'ils seront mis en quarantaine chez eux à la maison avec suivi médicale. Et le ministre de poursuivre que les policiers feront la ronde devant les domiciles de ces personnes.



Les guides religieux appelés à faire respecter les mesures du gouvernement

Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, a invité, hier 18 mars 2020, à son cabinet à Abidjan-Plateau, toutes les confessions religieuses, à une rencontre relative à la situation sanitaire que vit le pays avec le coronavirus. Au cours de cette réunion, il a appelé les guides religieux à faire respecter scrupuleusement dans leurs différentes communautés, les mesures prises par le gouvernement pour freiner la propagation de cette maladie au sein de la population ivoirienne.



Délivrance des actes fonciers : Bruno Koné et Moussa Sanogo veulent accélérer les procédures

Échanger sur l'accélération de la délivrance de l'Arrêté de concession définitive (ACD) et l'assainissement des procédures d'établissement des actes dans la chaîne foncière. Tel est le point d'ancrage de la rencontre entre le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Koné et le ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, le 17 mars 2020. A cet effet, rapporte un document de presse, les deux ministres ont échangé sur deux axes principaux. Primo, la mise en œuvre des voies et moyens pour fluidifier le traitement des actes impliquant les deux ministères, portant sur l'ACD. Secondo, le point sur l'optimisation du rendement de l'impôt foncier.



Accident d'un hélicoptère Mi 24 : les précisions du Chef d'Etat-Major général des armées

Dans la matinée du mercredi 18 mars 2020, un hélicoptère Mi 24 de l'armée de l'air ivoirienne, de retour d'une mission d'entraînement, a connu un incident technique lors de son atterrissage à la base aérienne d'Abidjan. L'aéronef qui a subi des dommages matériels avait à son bord le binôme d'équipage sorti indemne de l'accident. Ces précisions ont été données par le Chef d'Etat-Major des armées, le général de corps de l'armée Lassina Doumbia.

Vu sur le Net

> Société



Anne Ouloto: « Il n'y a pas deux poids deux mesures, tout le monde est en confinement »

La montée de la grogne a fait descendre sur le terrain ce mercredi 18 mars, le ministre Aka Aouélé qui avait à ses côtés la ministre Anne Désirée Ouloto. Selon la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, les personnalités et proches de personnalités qui sont rentrés chez eux en lieu et place de se soumettre à la quarantaine à l'INJS, sont déjà en confinement à leur domicile. « Faites confiance à votre gouvernement. (...) Personne n'est au-dessus de la loi, donc autant vous serez confinés chez vous, autant eux le sont déjà chez eux. (...) Personne ne les verra se promener dans la ville donc soyez rassurés », a-t-elle fait savoir.



La visite médicale pour le concours du CAFOP 2020 suspendue

« Le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, informe tous les candidats au concours d'entrée dans les CAFOP, session 2020, de la suspension temporaire de la visite médicale à compter du 19 mars ». Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a donné cette information dans un communiqué. Selon ledit communiqué, cette disposition est prise conformément aux mesures arrêtées par le Conseil National de Sécurité en son point 8 qui interdit les rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours.

Eglise du Christianisme Céleste : Ediémou Blin Jacob appelle au respect des mesures du gouvernement



Dans un communiqué, l'Eglise du Christianisme Céleste de Côte d'Ivoire invite les chrétiens célestes à se conformer strictement, avec discipline et soumission, aux mesures prises par le gouvernement pour freiner la propagation de la maladie à coronavirus, en Côte d'Ivoire.



Les Imams de Côte d'Ivoire annoncent la fermeture des « mosquées sur toute l'étendue du territoire national »

Dans un communiqué, le porte-parole des imams, l'imam Sékou Sylla, a annoncé le mercredi 18 mars 2020, la fermeture sur toute l'étendue du territoire national des mosquées à toutes les prières y compris celles de Jumah (prière de vendredi). Ce, pour un délai de 15 jours renouvelables, à compter de ce 18 mars à minuit. De même toute activité collective (réunion, cérémonie...) de quelque nature qu'elle soit est suspendue dans les mosquées durant la même période de 15 jours renouvelables. Les comités de gestion des mosquées sont invités à veiller au respect de cette décision de fermeture temporaire des mosquées et à leur entretien constant.

Agence de Presse

> Société



Coronavirus : fermeture en Côte d'Ivoire des parcs publics et sites balnéaires pour un mois

Le ministère ivoirien du Tourisme et des Loisirs, a ordonné mercredi la fermeture systématique de tous les parcs publics, sites balnéaires et centres de loisirs pour enfants et adultes pour une période de 30 jours, en raison de la pandémie du Coronavirus, dans un communiqué. Cette décision intervient suite aux mesures de restrictions du Conseil National de Sécurité sur la pandémie à Coronavirus. Au travers de cette note, le ministère du Tourisme et des Loisirs invite l'ensemble des acteurs du secteur à se conformer strictement aux mesures de sécurité sanitaire notamment édictées par le gouvernement.



Les organisations de promotion des droits humains invitées à intensifier la lutte contre le coronavirus

La secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'homme, Aimée Zébeyoux a invité les organisations de promotion des droits humains à intensifier la lutte contre la maladie à Coronavirus, lors d'une séance de travail tenue à Abidjan. Cette rencontre vise à sensibiliser afin que les mesures prises par le Gouvernement rentrent dans les habitudes des ivoiriens pour mettre fin à la pandémie en Côte d'Ivoire.



Coronavirus : la participation des Avocats aux audiences suspendue (Bâtonnier)

Dans une délibération spéciale publiée mercredi, le Conseil de l'Ordre des avocats de Côte d'Ivoire décide de "la suspension de la participation des avocats à toutes les audiences devant toutes les juridictions nationales (...) à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre". Cette mesure a été prise lors d'une réunion du Conseil qui, ayant observé "la gravité de la situation liée à la pandémie du coronavirus dit COVID 19 en Côte d'Ivoire, prend acte des mesures arrêtées par le Conseil National de Sécurité (CNS) en sa séance du 16 mars 2020".



Coronavirus : deux personnes en provenance de Chine mises en quarantaine à Divo

Le préfet de région du Lôh-Djiboua, Kouakou Assoman, et le directeur régional de la Santé et de l'Hygiène publique, Kassi Georges, ont informé au cours d'une réunion sur le coronavirus, que deux Chinois en provenance de leur pays ont été mis en quarantaine dans la sous-préfecture d'Ogoudou, depuis leur arrivée le 10 mars. Le préfet a affirmé que ces deux Chinois sont venus travailler avec des techniciens dans le département de Divo. Selon le directeur régional de la Santé et de l'Hygiène publique, cette mise en quarantaine a été demandée depuis Abidjan, non parce que ces deux personnes ont montré des signes d'infection du coronavirus, mais à titre préventif. Ce, pour les mettre en observation pendant 14 jours.



Coronavirus : le gouvernement sollicite la voix des guides religieux pour lutter contre la propagation de la maladie

Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité a présidé, mercredi, une rencontre au cours de laquelle, il a sollicité au nom du gouvernement, la voix des guides religieux pour lutter

contre la propagation de la maladie à Coronavirus. « Le gouvernement sollicite la voix des guides religieux pour que l'ensemble des Ivoiriens puissent prendre toutes les mesures pour pouvoir permettre à la Côte d'Ivoire de résister à la propagation de ce virus jusqu'à ce que les vaccins ainsi que les traitements adaptés puissent être trouvés par la communauté des experts sanitaires internationale », a fait savoir M. Diakité.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement
de Côte d'Ivoire en un clic **www.gouv.ci**



@gouvci



@gouvci.official



gouvvideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.